

Appel à manifestation d'intérêt

Projets citoyens pour la transition énergétique et écologique des territoires des Hauts-de-France



Appel à manifestation d'intérêt

Projets citoyens pour la transition énergétique et écologique des territoires des Hauts-de-France

L'ADEME Hauts-de-France, le Conseil Régional des Hauts-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale lancent un appel à manifestation d'intérêt visant à mobiliser et accompagner les projets citoyens concourant à l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle et à la Transition Énergétique et Écologique des territoires.

Avec l'appui de :



L'intérêt du financement participatif pour les projets de Transition Énergétique et Ecologique (TEE) en Hauts-de-France

Le financement participatif, un outil en plein essor et une opportunité pour les territoires

Le financement participatif peut être un formidable levier pour susciter ou renouveler l'adhésion des citoyens aux politiques des collectivités, et peut favoriser leur participation directe à la gouvernance des projets qui relèvent des différents champs de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) en Région Hauts-de-France et participent de ce fait à la Transition Énergétique et Ecologique.

Le financement participatif ne se résume pas aux plateformes internet de crowdfunding qui l'ont popularisé ; de nombreuses structures associatives s'organisent en réseau pour mettre en œuvre ce type de financement, tirer le meilleur parti de son potentiel de mobilisation et accompagner les porteurs de projet. En outre, il se décline en de nombreuses modalités qui peuvent s'adapter aux projets territoriaux : il peut s'agir de dons, de prêts, de participation aux fonds propres d'associations, de coopératives, de sociétés...

Les collectivités peuvent elles-mêmes tirer parti des financements participatifs, comme autant d'outils d'animation territoriale pour mettre en action leur communication sur le dynamisme territorial et soutenir des projets auxquelles elles participent ou qui sont portés par d'autres acteurs. Elles peuvent s'impliquer de différentes façons, en assumant des rôles allant de la communication au soutien logistique, la participation à des appels de fonds, elles peuvent les abonder ou investir directement dans ces projets et en devenir parties prenantes.



Ainsi, depuis la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée en août 2015, les collectivités territoriales peuvent « *participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire* »¹.

¹ Article 109 de la loi

Appel à manifestation d'intérêt

Projets citoyens pour la transition énergétique et écologique des territoires des Hauts-de-France

De même, le décret d'application² de l'article 40 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014³ qui permet aux collectivités de conclure des conventions de mandat financier, mentionne à son article 2 : «... **les revenus tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire** ».

Le financement participatif, un outil au service de la Troisième Révolution Industrielle

La dynamique Rev3, portée par la Région Hauts-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie depuis 2013, est une approche globale fondée sur le couplage des technologies de l'Internet et des énergies renouvelables. Elle propose une nouvelle manière de produire, habiter, se déplacer grâce aux potentialités offertes par le numérique. Ainsi elle prône une économie plus créative, plus économe en ressources, plus responsable et plus collaborative avec l'ambition de répondre aux enjeux en matière d'économie d'énergie, de mobilité et d'économie circulaire.

Champs de la Troisième Révolution Industrielle

- La mobilité décarbonée des biens et des personnes
- La production et consommation responsables
- Les déchets et leur prévention
- Les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie
- L'adaptation au changement climatique
- La qualité de l'air
- La préservation de la biodiversité et le stockage du carbone dans les sols
- L'urbanisme durable
- La recherche, développement et l'Innovation pour accélérer la Transition Energétique et Ecologique
- Le numérique au service de la TEE

Ces thématiques sont aussi celles de la Transition Energétique et Ecologique qui est visée par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'échelle nationale.

Celle-ci repose sur un scénario de référence de réduction de 30% de la consommation primaire d'énergies fossiles par rapport à 2012 et une augmentation de la part des énergies renouvelables de près de 15% en 2014, à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.

Au-delà des objectifs en matière de consommation et de production d'énergie, les enjeux de la Transition Energétique et Ecologique, comme de la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France, sont le développement économique, la création et le maintien d'emplois non délocalisables, dans une démarche responsable. Ainsi, l'objectif est de créer de l'activité économique tout en limitant son empreinte écologique, à travers des actions de lutte contre le changement climatique, de diminution de la dépendance énergétique au niveau national et européen, et de protection des écosystèmes.

Actuellement, plus de 60 projets inscrits dans la TRI en Hauts-de-France font intervenir du financement participatif. Comme le montre les schémas suivants, la répartition de ces 60 projets selon les thématiques et selon l'implication des collectivités est assez inégale : ces projets sont concentrés dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, et au regard de ces projets, les collectivités ont majoritairement un rôle externe de promotion et de financement par subvention.

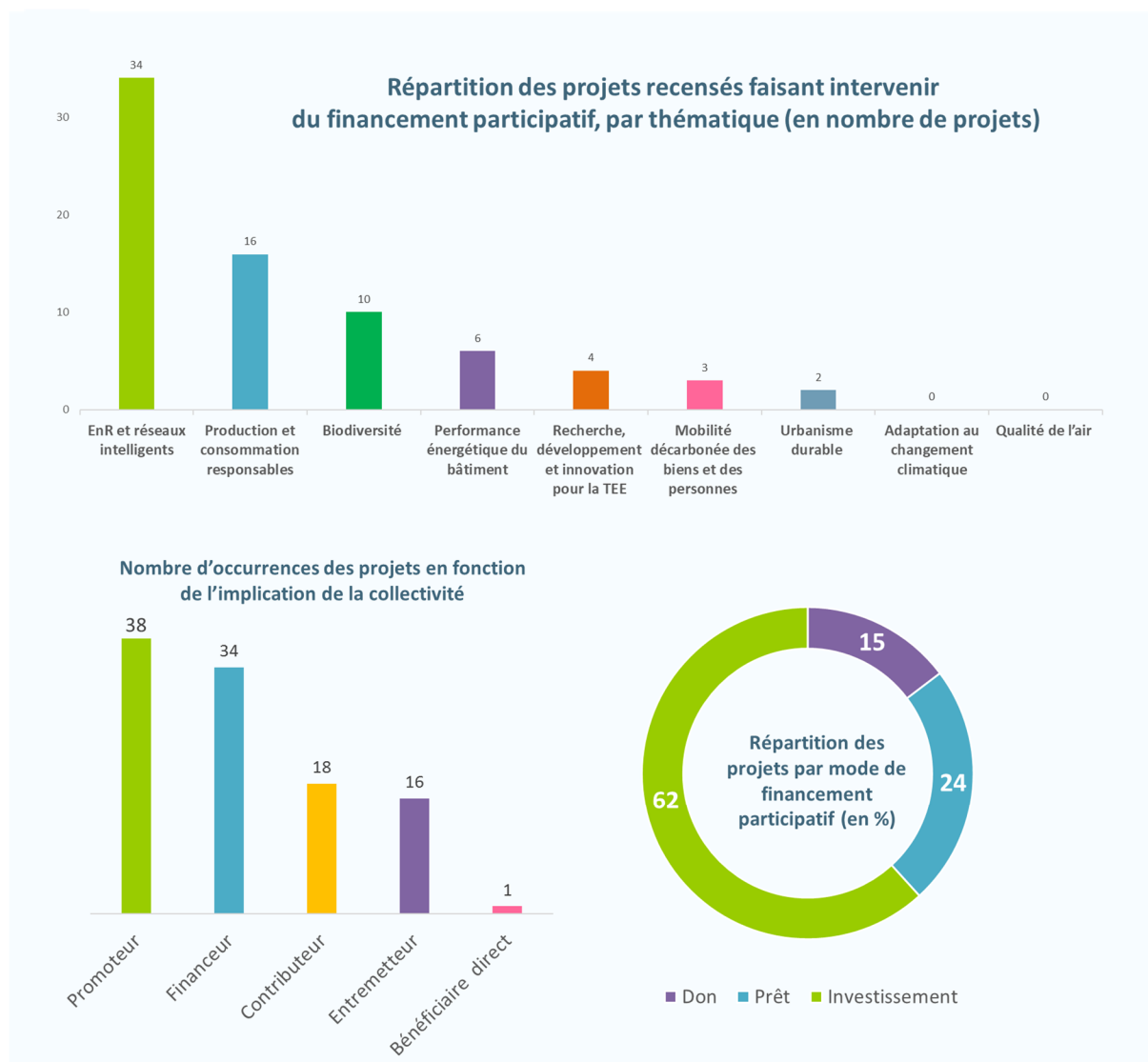
² Décret n°2015-1670 du 14 décembre 2015 - art. 2 (ce décret précise les conditions de mise en œuvre des conventions de mandat financier.

³ Loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit des procédures administratives.

Appel à manifestation d'intérêt

Projets citoyens pour la transition énergétique et écologique des territoires des Hauts-de-France

Infographie : état des lieux des projets faisant intervenir du financement participatif dans les Hauts-de-France



Pour les collectivités, accompagner ce type de projets et favoriser le recours au financement participatif, présente de multiples avantages en termes :

- de sensibilisation des particuliers (riverains, membres et bénévoles d'association, etc.),
- de démocratie locale, en permettant aux particuliers de participer à la définition des enjeux de leur territoire et de s'approprier les projets,
- de développement local maîtrisé et équilibré en facilitant l'émergence de projets d'intérêt collectif, à vocation environnementale ou sociale,
- de diversification des modes de financement, contribuant à la consolidation de l'économie locale,
- de mise en œuvre de la stratégie territoriale en contribuant aux objectifs définis dans les outils de planification des territoires et plus généralement de la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France.

Appel à manifestation d'intérêt

Projets citoyens pour la transition énergétique et écologique des territoires des Hauts-de-France

Les objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt

L'ADEME et la Région Hauts-de-France cherchent, par cet appel à manifestation d'intérêt, à favoriser l'implication des collectivités dans l'émergence et le développement de projets qui ont recours au financement participatif sur les thématiques qui s'inscrivent dans la TRI, et leur permettre ainsi de participer à la mise en œuvre concrète de leur stratégie territoriale « Energie Climat Ressource ».

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse donc en priorité à toutes les collectivités (communes, intercommunalités, pays, pôles métropolitains et pôles ruraux, etc.) qui souhaitent s'impliquer dans de tels projets sur leurs territoires.

Il s'adresse également aux porteurs de projets qui s'associent avec des collectivités en région Hauts-de-France, qui s'inscrivent dans le champ de la transition énergétique et écologique, et qui souhaitent mobiliser les citoyens et développer ou renforcer la collaboration avec une ou plusieurs collectivités. Pour les porteurs de projet, le recours au financement participatif peut constituer une première expérimentation au service du déploiement de leur projet.

L'ADEME et ses partenaires cherchent ainsi à identifier de nouveaux projets, cerner leurs besoins en termes d'accompagnement pour que les collectivités participent à leur développement, tout en favorisant le levier de la participation citoyenne et des différentes formes de financements participatifs.

L'accompagnement proposé

Les porteurs de projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé au cours de l'année 2018, Cette assistance à la gestion du projet vise à accentuer l'implication des collectivités locales et le recours au financement participatif, selon les besoins des porteurs du projet et de l'état d'avancement du projet. Il s'agit en particulier d'intervenir auprès des collectivités qui peuvent participer au projet ou souhaitent le soutenir davantage, de renforcer les relations avec les structures d'accompagnement présentes sur tout le territoire des Hauts-de-France, de mettre en réseau les porteurs de projet et les orienter vers les sources de financement.

Les candidats pourraient aussi être mis en contact de façon personnalisée avec les structures d'accompagnement présentes sur tout le territoire des Hauts-de-France, et qui représentent autant de ressources pour les projets qui ne répondraient pas spécifiquement aux objectifs de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France, dans le cadre de cet AMI.

Appel à manifestation d'intérêt

Projets citoyens pour la transition énergétique et écologique des territoires des Hauts-de-France

Pour répondre à l'AMI :

Les critères d'éligibilité au présent Appel à Manifestation d'Intérêt :

- Le projet doit être situé dans les Hauts-de-France
- Le projet doit s'intégrer dans l'une au moins des thématiques de la TRI (rappelées ci-dessus). Les porteurs de projet peuvent également se référer à la nomenclature du Label « Financement participatif pour la croissance verte »⁴ afin de thématiser la nature et les activités inhérentes au projet.
- Les citoyens doivent être impliqués dans le financement du projet. Ce financement peut prendre l'une des formes suivantes : contribution sous forme de don (mécénat, y compris de compétence), prêt non rémunéré ou rémunéré, participation aux fonds propres, par l'intermédiaire d'une plateforme de financement participatif, d'un club d'investisseurs (par exemple, un club CIGALES), ou réalisée directement vis-à-vis de la structure qui porte le projet
- Les projets doivent associer une ou plusieurs collectivités (ou le prévoir) et montrer leur impact sur leurs territoires. Les candidats pourront s'inspirer du schéma qui figure en page 3 pour présenter les rôles que peuvent jouer les collectivités dans leur projet (rôle de promoteur, entremetteur, financeur, contributeur, bénéficiaire direct) et expliciter leur(s) implication(s) actuelle et à venir.

Les critères qui seront appliqués par le Comité de sélection pour sélectionner les projets :

- Les impacts du projet sur le changement climatique, les écosystèmes, l'emploi, l'attractivité du territoire
- La participation des collectivités et/ou des citoyens à la gouvernance du projet
- Le caractère novateur, mais aussi démonstrateur et reproductible du projet

Les porteurs de projet et les collectivités sont invités à préciser les éléments quantitatifs qui peuvent faciliter l'évaluation de leurs projets au regard de ces critères.

Le comité de sélection, composé de représentants institutionnels, d'associations environnementales et d'acteurs de la finance participative, se réunira en avril pour sélectionner les dossiers.

Le dossier à transmettre à l'ADEME Hauts-de-France

Votre dossier est à transmettre par mail à l'adresse : eliane.metreau@ademe.fr avec l'intitulé « Candidature à l'AMI Projets citoyens pour la TEE des territoires en Hauts-de-France ». Il comprend :

- la description du projet et des besoins identifiés (une grille indicative est proposée ci-après pour vous permettre de décrire votre projet en 2 pages)
- la présentation de la structure qui porte le projet
- la présentation individuelle du ou des principaux porteurs du projet,
- les coordonnées de la personne référente

Calendrier

Date limite de dépôt : 30 mars 2018

Contacts

Marie Pourchot : marie.pourchot@vestaconseilfinance.fr, tel : 01.44.16.03.40

Eliane Métreau : eliane.metreau@ADEME.fr, tel : 03.22.45.55.43

Aurélien Baggio : aurelien.baggio@hautsdefrance.fr, tel : 03.74.27.14.50

Caroline Calcoen : c.calcoen@hautsdefrance.cci.fr

⁴ <http://financeparticipative.org/label-croissance-verte/>

Annexe 1 : Cadre de réponse à l'AMI

Le projet et les besoins du candidat seront présentés sur deux pages contenant dans la mesure du possible les informations suivantes :

1. Description du projet

Quelle est la nature et quels sont les objectifs du projet ? Où se situe-il ? Quel est le contexte du projet (forces et faiblesses, contraintes, opportunités) ? Quels sont les éléments de faisabilité technique ? Quelles sont ou seront les ressources humaines et financières mises à disposition pour le projet ? Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet ? Quels sont vos besoins matériels et humains ?

2. Modèle économique et juridique : place du citoyen dans la structure

Quel est ou sera le statut juridique de la structure ? Quels sont les partenaires techniques et financiers impliqués ? Quels sont vos sources et vos besoins de financement ? Quelles sont les formes de financement participatif sollicitées et/ou envisagées et quelle est la place envisagée pour les citoyens en termes financiers et en terme de gouvernance ?

3. Plan de communication

Avez-vous prévu des actions de communication ? Auprès de quelles cibles ? Avez-vous prévu des campagnes d'information de portée générale ?

4. Impacts du projet

Quels sont les impacts attendus du projet sur le changement climatique, les écosystèmes, l'emploi, l'attractivité du territoire ?

5. Besoins en matière d'accompagnement, dans le cadre de l'AMI

*Pour vous aider à présenter vos besoins en matière d'accompagnement et les prioriser, voici une liste indicative des actions sur lesquelles vous pourriez recevoir une assistance dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. **Nous vous proposons de préciser vos besoins prioritaires à la suite de la présentation de votre projet***

Ingénierie financière

- Analyse de la viabilité économique des projets
- Aide au montage du plan de financement
- Aide à la définition des objectifs de collecte
- Mise en lien des projets avec les outils de financement participatif

Appui juridique et administratif

- Appui dans la réalisation des démarches administratives (mise en lien avec les administrations, etc.)
- Suivi des conditions de mise en œuvre sur le plan juridique et administratif

Méthodologie de la Gestion de projet

- Aide à la structuration de la gouvernance du projet
- Aide à l'identification des leviers réglementaires (ex. Plans territoriaux Climats Air Energie, labels, etc.)
- Aide à l'estimation des impacts potentiels du projet
- Aide à la conduite de projet (planification, communication, etc.)
- Aide au diagnostic des besoins matériels et humains et des ressources potentielles
- Aide à la formalisation de la présentation du projet

Communication

- Aide au lancement des campagnes d'information : identification des médias et des supports pertinents : réseaux sociaux et relations presse, etc.
- Appui à la mise en réseau et à l'identification de partenaires sur le territoire